

Procès-verbal de la **séance ordinaire** du conseil municipal d'Issoudun, tenue le **3 octobre 2016** à 20 heures à la salle du conseil située au 268, rue Principale à Issoudun.

Sont présents : Monsieur Michel Boilard
 Monsieur Fernand Brousseau
 Monsieur Marco Julien
 Monsieur Bertrand Le Grand
 Madame Monia Thivierge
 Madame Nathalie Vallée

ET TOUS FORMANT QUORUM sous la présidence de madame Annie Thériault, mairesse.

Est également présente, madame Lucie Beaudoin, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité.

Quinze (15) citoyens sont présents dans la salle.

1. MOT DE BIENVENUE

Madame la Mairesse souhaite la bienvenue à tous.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

RÉSOLUTION 2016-10-01

Il est proposé par madame Nathalie Vallée et résolu à l'unanimité des membres présents d'adopter l'ordre du jour :

1. Ouverture
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 septembre 2016
4. Rapport des comités de travail
5. Présentation et adoption des comptes payés du mois de septembre 2016
6. Réseau Biblio : mois des bibliothèques et tarification 2017
7. Nomination du substitut à la mairesse (au maire) au conseil de la MRC
8. Adoption des transferts budgétaires
9. Avis de motion – Règlement délégation pouvoir de dépenser et comité de sélection
10. Résolution pour nommer le vérificateur externe 2016
11. Recommandations du CCU
12. Dossier CPTAQ : démolition et construction d'une résidence
13. Diverses demandes au MTQ
14. Divers
- 14.1. Résolution contre le projet de loi 106 du gouvernement du Québec
15. Période de questions
16. Levée de l'assemblée

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 SEPTEMBRE 2016

RÉSOLUTION 2016-10-02

Il est proposé par madame Monia Thivierge et résolu à l'unanimité des membres présents d'adopter le procès-verbal avec dispense de lecture.

4. RAPPORT DES COMITÉS

Madame Thivierge, conseillère responsable des dossiers Famille-Aînés résume la rencontre des responsables locaux qui se tenait le 22 septembre à Dosquet. Ils ont visité un jardin communautaire, présenté chacun au moins un projet réalisé dans leur municipalité, discuté des obstacles et des besoins pour le suivi du plan d'action.

5. PRÉSENTATION ET ADOPTION DES COMPTES PAYÉS DE SEPTEMBRE 2016

RÉSOLUTION 2016-10-03

Il est proposé par monsieur Bertrand Le Grand et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter les comptes payés mentionnés au tableau suivant.

RÉFÉRENCE	FOURNISSEUR	DESCRIPTION	MONTANT
519	TELUS QUÉBEC	TÉL. PUBLIC	76,41 \$
520	LIGUE DBL BALL	ACTIVITÉ INITIATIONB DBLBALL	287,43 \$
521	HYDRO-QUÉBEC	ÉLECT. C.C.	85,06 \$
522	HYDRO-QUÉBEC	ÉLECT. BUREAU MUNIC.	373,44 \$
523	HYDRO-QUÉBEC	ÉLECT. LOYERS C.C.	131,73 \$
524	HYDRO-QUÉBEC	ÉLECT. C.C	649,08 \$
525	HYDRO-QUÉBEC	ÉLECT. CHALET LOISIRS/GARAGE	260,57 \$
526	HYDRO-QUÉBEC	ÉLECT. ÉCLAIRAGE RUES	329,73 \$
527	HYDRO-QUÉBEC (POMPAGE)	ÉLECT. POSTE POMPAGE	85,06 \$
528	HYDRO-QUÉBEC (RTE DES BARON)	ÉLECT. ROUTE DES BARON	656,33 \$
529	VIDÉOTRON S.E.N.C.	INTERNET, TÉLÉPHONIE, SANS-FIL	103,90 \$
530	VIDÉOTRON S.E.N.C.	TÉLÉPHONE 455, RTE ÉGLISE	33,81 \$
531	VIDÉOTRON S.E.N.C.	INTERNET, TÉLÉPHONIE	160,54 \$
532	DÉSAULNIERS, GÉLINAS, LA	SUBV. ENTR. RTE, AIDE MAI-JUIL	2 150,03 \$
533	ÉBÉNISTERIE DAN SENC	CROQUE-LIVRES	297,33 \$
534	ATELIER MOBILE SERGE BLA	AFFICHEUR VITESSE-INSTALLATION	230,35 \$
535	SERVI-POMPE S.P. INC	NETTOYAGE SYST EAU, CALORIFÈRE	1 028,16 \$
536	ANNIE THÉRIAULT	TEINTURE CROQUE-LIVRE, GAZEBO	147,06 \$
537	COUVRE PLANCHER MARIO BO	PRÉLART C.C.	22 044,21 \$
538	COUVRE PLANCHER MARIO BO	PRÉLART CUISINE	2 998,44 \$
539	MRC DE LOTBINIÈRE	QUOTE-PART ÉVALUATION	1 884,46 \$
540	MRC DE LOTBINIÈRE	QUOTE PART SÉC. INCENDIE	523,05 \$
541	SERVICE INCENDIE EN COMM	QUOTE PART INCENDIE COMMUN	3 008,21 \$
542	SERVICE VIDANGES COMMUN	QUOTE PART VIDANGES COMMUN	1 381,23 \$
543	MRC DE LOTBINIÈRE	QUOTE PART ENFOUISSEMENT	1 936,10 \$
544	MRC DE LOTBINIÈRE	QUOTE PART GESTION BOUES FS	4 893,75 \$
545	SERVICE DE RÉCUPÉRATION	QUOTE PART RÉCUP COMMUN	1 205,37 \$
546	SERVICE INCENDIE EN COMM	FEU CIEL OUVERT SANS PERMIS	564,49 \$
547	TELUS QUÉBEC	TÉLÉPHONE PUBLIC	76,41 \$
548	ENTREPRISES G DELISLE	TRANSPORT-RTE DES BARON	397,51 \$
549	BML DIVISION SINTRA	0-5 MM CRIBLURE	560,79 \$
550	ROGER GRENIER INC	DIVERS - GRANDE SALLE	39,63 \$
551	ROGER GRENIER INC	DIVERS - GRANDE SALLE	10,56 \$
552	ROGER GRENIER INC	DIVERS - GRANDE SALLE	43,62 \$
553	ROGER GRENIER INC	VIS	0,69 \$
554	ROGER GRENIER INC	GUÊPE, GARAGE	17,10 \$
555	ROGER GRENIER INC	PEINTURE POCHOIR	47,88 \$
556	ROGER GRENIER INC	PEINTURE, PINCEAU	83,79 \$
557	ROGER GRENIER INC	ABAT-POUSSIÈRE RTE BARON	120,61 \$
558	QUINC. MAURICE HAMEL	ASPHALTE, RETOUR PALETTES	444,95 \$
560	KATE FERLAND	REMBOURSEMENT ACCOMP TDEJ	17,00 \$
561	VANESSA PICARD	ALIMENTS REPAS SOCCER	100,00 \$
562	VANESSA PICARD	ENTRAÎNEUR SOCCER	220,00 \$
563	SAMUEL MARTIN	ENTRAÎNEUR SOCCER	220,00 \$
564	RECYCLAV INC	CONTRAT OCT.-DÉC. 2016	431,16 \$
565	LOCATION D'ÉQUIPEMENT LPL	VIS À PLANCHER C.C.	172,46 \$

566	SERVICES DE CARTES DESJA	DIVERS - TDEJ	148,75 \$
567	SERVICES DE CARTES DESJA	ESSENCE , DIESEL	143,46 \$
568	SERVICES DE CARTES DESJA	AVIS DE MUTATION	8,00 \$
569	ADT CANADA	SYSTEME ALARME	49,33 \$
570	LUCIE BEAUDOIN	DÉPLACEMENT COLLOQUE ZONE	75,20 \$
571	COUVRE PLANCHER MARIO BO	NETTOYEUR PLANCHER C.C.	52,83 \$
572	SOCIÉTÉ MUTUELLE DE PRÉV***	FRANCHISE DOMMAGE B. PAQUET	1 000,00 \$
573	JEAN-CHRISTOPHE LEMAY	ARBITRE SOCCER 2016	15,00 \$
574	VICTOR CROTEAU	ARBITRE SOCCER 2016	90,00 \$
575	AUDREY HÉBERT	ARBITRE SOCCER 2016	90,00 \$
576	MUNICIPALITÉ DE LECLERCV	FORMULAIRE PERMIS CONST.	47,00 \$
577	MRC DE LOTBINIÈRE	CARTON ARRÊT TRAVAUX	12,90 \$
578	ATELIER MOBILE SERGE BLA	RÉPARATION PNEU CAMION	74,73 \$
579	SEAO	DEVIS DÉNEIGEMENT	3,74 \$
580	DÉNEIGEMENT LAURIER INC	NIVELEUSE BARON, MARIGOT, 6 OU	1 134,80 \$
581	VIDÉOTRON S.E.N.C.	INTERNET, TÉLÉPHONIE, SANS-FIL	108,05 \$
591	MMQ	FRANCHISE DOMMAGE B.PAQUET	1 000,00 \$
592	STÉPHANE LECLERC ET AQUA	TRAITEMENT EAU POTABLE	18 223,54 \$
593	S. LECLERC ET EXCAVATION	FERMETURE PUIT	1 609,97 \$
594	STÉPHANE LECLERC	FORFAIT ENTRETIEN, FLEUR	6 219,00 \$
595	MARCEL DUFRESNE ET AQUAB	TRAITEMENT EAU	11 554,99 \$
596	M. DUFRESNE ET LAMBERT&B	PAVAGE	3 725,19 \$
597	M. DUFRESNE ET TERRASSEM	AMÉNAGEMENT PAYSAGER	2 450,92 \$
598	MARCEL DUFRESNE	FORFAIT ENTRETIEN À VIE	6 233,00 \$
600	FOURNITURES DE BUREAU DE	PAPIER, ENCRE	459,69 \$
601	FOURNITURES DE BUREAU DE	ENCRE	68,97 \$
603	LOCATION D'ÉQUIPEMENT L	NACELLE POUR GOUTTIÈRES C.C.	252,95 \$
604	MRC DE LOTBINIÈRE	RENCONTRE MADA	10,00 \$
605	ROGER GRENIER INC	ASPIRATEUR, CLAPET TOILETTE	87,12 \$
606	ROGER GRENIER INC	GARAGE, PATINOIRE	68,19 \$
607	ROGER GRENIER INC	RÉPARER TABLES SALLE COMMUN.	25,56 \$
608	ROGER GRENIER INC	GARAGE	132,11 \$
609	ROGER GRENIER INC	SITE TRAITEMENT-FILTRES	110,23 \$
610	ROGER GRENIER INC	RAMPE HANDICAPÉS-TEINTURE	72,36 \$
611	ROGER GRENIER INC	RAMPE HANDICAPÉS-ANTIDÉRAPANT	5,74 \$
612	ROGER GRENIER INC	CONNECTER ÉVIER C.C.	55,28 \$
613	ROGER GRENIER INC	SORTIE HOTTE CUISINE	28,50 \$
614	ROGER GRENIER INC	BALCON SUD C.C.	73,78 \$
615	IMPRESSIONNE-MOI	IMPRESSION ISSOUDUNOIS	66,23 \$
CPD 511	HYDRO-QUÉBEC	AJUSTEMENT CP (CRÉDIT)	3 613,13 \$
CPD 559	QUINCAILLERIE MAURICE HA	CRÉDIT	125,18 \$
CPD 602	FOURNITURES DE BUREAU DE	ENCRE, REPOSE-PIEDS	114,95 \$
SOUS-TOTAL DÉPENSES:			106 116,60 \$
TOTAL RÉMUNÉRATION:			8 793,46 \$
TOTAL DÉPENSES:			114 910,06 \$
*** À CORRIGER DÈS RÉCEPTION DU REMBOURSEMENT			

6. RÉSEAU BIBLIO : MOIS DES BIBLIOTHÈQUES ET TARIFICATION 2017

La directrice générale mentionne que des affiches pour la promotion des bibliothèques et des coups de cœur des maires ont été reçues au bureau. Celles-ci seront laissées à la bibliothèque ainsi que le carnet pour inscrire de nouveaux abonnés. Le tarif 2017 est sensiblement le même qu'en 2016.

7. NOMINATION DU SUBSTITUT À LA MAIRESSE (AU MAIRE) AU CONSEIL DE LA MRC

RÉSOLUTION 2016-10-04

ATTENDU QU'il est nécessaire de nommer un substitut à la mairesse (au maire) pour siéger au conseil de la MRC en cas d'absence;

ATTENDU QUE de temps à autre, le conseil municipal nomme un maire suppléant;

ATTENDU QU'il est naturel de nommer le maire suppléant à titre de substitut à la mairesse (au maire), si requis;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Marco Julien et résolu à l'unanimité des membres présents de nommer le maire suppléant du moment à titre de substitut à la mairesse (au maire) afin de siéger au conseil de la MRC en son absence.

8. ADOPTION DES TRANSFERTS BUDGÉTAIRES

RÉSOLUTION 2016-10-05

ATTENDU QUE la directrice générale a déposé une liste de transferts budgétaires suggérés au conseil municipal;

ATTENDU QUE les transferts budgétaires permettent d'équilibrer différents postes sans en modifier le budget global;

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance des transferts budgétaires proposés par la directrice générale;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Michel Boilard et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser la directrice générale à procéder aux transferts budgétaires tels que présentés au tableau suivant.

POSTE BUDGÉTAIRE	DESCRIPTION POSTE BUDGÉTAIRE	(DE) CT	(À) DT
02-110-00-131	RÉMUNÉRATION DE BASE - ÉLUS	2 000,00 \$	
02 110 00 241	FSS ÉLUS		520,00 \$
02 130 00 242	FSS ADMINISTRATION		990,00 \$
02 320 00 242	FSS VOIRIE		490,00 \$
02-110-00-133	ALLOCATION DE DÉPENSES - ÉLUS	975,00 \$	
02 130 00 331	TÉLÉPHONIE		25,00 \$
02 130 00 610	ALIMENTS ET BREUVAGE		25,00 \$
02 320 00 242	FSS VOIRIE		445,00 \$
02 701 30 242	FSS PATINOIRE		50,00 \$
02 701 50 242	FSS LOISIRS		430,00 \$
02 110 00 221	RRQ ÉLUS	1 080,00 \$	
02 130 00 310	DÉPLACEMENT DU PERSONNEL		90,00 \$
02 130 00 419	AUTRES SERVICES PROFESSIONNELS		530,00 \$
02 130 00 493	RÉCEPTIONS		100,00 \$
02 130 00 494	ASSOCIATIONS ET ABONNEMENTS		360,00 \$
02 415 00 681	ÉLECTRICITÉ (ÉGOUT)	12 500,00 \$	
02 130 00 413	COMPTABILITÉ ET VÉRIFICATION		8 000,00 \$
02 130 00 496	FRAIS DE BANQUE		200,00 \$
02 130 00 681	ÉLECTRICITÉ BUREAU		100,00 \$
02 320 00 454	SERVICES DE FORMATION (VOIRIE)		150,00 \$
02 320 00 649	ACHATS DIVERS (VOIRIE)		1 300,00 \$
02 320 00 681	ÉLECTRICITÉ GARAGE		500,00 \$
02 451 10 446	CUEILLETTE DÉCHETS (CONTRAT)		2 100,00 \$
02 701 50 499	AUTRES SERVICES DÉFI ISSOUDUN		150,00 \$
02 320 00 620	GRAVIER, SABLE, MATÉRIAUX	7 000,00 \$	
02 330 00 443	ENLÈVEMENT NEIGE (CONTRAT)	3 000,00 \$	
02 320 00 521	ENTR. RÉPAR. INFRASTRUCTURE		10 000,00 \$
02 320 00 525	ENTR. RÉPAR. VÉHICULES	990,00 \$	
02 340 00 681	ÉLECTRICITÉ ÉCLAIRAGE RUES		400,00 \$
02 701 30 443	DÉNEIGEMENT PATINOIRE - ANNEAU		100,00 \$

02 701 90 970 01	SUBVENTION MDJ		400,00 \$
02 702 30 494	COTISATION BNCP		90,00 \$
02 701 20 632	HUILE CHAUFFAGE C.C.	10 000,00 \$	
02 320 00 522	ENTR RÉPAR BATIMENT TERRAIN		6 000,00 \$
02 701 20 447	COURS DE DANSE		700,00 \$
02 701 20 522	ENTR RÉPAR BATIMENT TERRAIN		1 040,00 \$
02 701 50 494	ASSOCIATION ET ABONNEMENT		2 210,00 \$
02 701 50 649	T.J. ACHATS ET ACTIVITÉS		50,00 \$
02 701 50 521	ENTR RÉPAR PARC ET T.J.	10 000,00 \$	
02 701 20 522	ENTR RÉPAR BATIMENT TERRAIN		10 000,00 \$
02 130 00 222	RRQ ADM.	260,00 \$	
02 130 00 454	SERVICE DE FORMATION	1 600,00 \$	
02 701 20 522	ENTR RÉPAR BATIMENT TERRAIN		3 960,00 \$
02 701 50 454	FORMATION ET CONGRÈS LOISIRS	1 500,00 \$	
02 701 50 515	LOCATION AUTOBUS T.J.	600,00 \$	
02 130 00 141	SALAIRES RÉGULIERS ADM.	2 000,00 \$	
02 130 00 222	RRQ ADM.	100,00 \$	
02 992 00 882	INTÉRÊTS / MARGE CRÉDIT	2 900,00 \$	
02 992 00 882 10	INTÉRÊTS / MARGE CRÉDIT ÉGOUT		5 000,00 \$
02 130 00 222	RRQ ADM.	140,00 \$	
02 130 00 321	FRAIS POSTE ET TRANSPORT	400,00 \$	
02 130 00 414	ADMINISTRATION ET INFORMATIQUE		540,00 \$

9. AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT DE DÉLÉGATION DU POUVOIR DE DÉPENSER ET DE CHOISIR LES MEMBRES DES COMITÉS DE SÉLECTION

RÉSOLUTION 2016-10-06

AVIS DE MOTION est donné par monsieur Bertrand Le Grand que lors d'une prochaine séance du conseil, le Règlement no 2016-09 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires sera adopté.

10. RÉSOLUTION POUR NOMMER LE VÉRIFICATEUR EXTERNE 2016

RÉSOLUTION 2016-10-07

ATTENDU QUE la firme comptable Désaulniers, Gélinas, Lanouette s.e.n.c.r.l. a fait la vérification pour l'année 2015;

ATTENDU QUE la municipalité n'a pas l'obligation d'aller en appel d'offres;

ATTENDU QUE la firme ci-haut mentionnée fera la vérification pour un montant de 8 800 \$ plus les taxes applicables;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Fernand Brousseau et résolu à l'unanimité des membres présents d'accorder le contrat pour la vérification externe 2016 à la firme comptable Désaulniers, Gélinas, Lanouette s.e.n.c.r.l. pour un montant de 8 800 \$ plus les taxes applicables.

11. RECOMMANDATIONS DU CCU

RÉSOLUTION 2016-10-08

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme s'est réuni le 28 septembre dernier et a déposé son compte rendu avec ses recommandations;

ATTENDU QUE le CCU recommande au conseil municipal **d'accepter** la demande de permis de madame Nicole Charest, propriétaire de l'immeuble situé au 317, rue Principale, afin d'installer des rampes sur le balcon avant de sa résidence;

ATTENDU QUE madame Charest a fourni tous les documents pertinents à la prise de décision du CCU et que l'inspecteur municipal confirme que le projet ne contrevient à aucun règlement municipal;

ATTENDU QUE les membres du CCU ont analysé la demande en fonction du PIIA;

ATTENDU QUE le CCU recommande au conseil municipal **d'accepter** la demande de monsieur Aurèle Côté, propriétaire de l'immeuble situé au 279, rue Principale, afin de couper deux (2) arbres à risque sur son terrain;

ATTENDU QUE le terrain de cette résidence comporte plusieurs arbres et que les arbres ne seront pas coupés à ras du sol;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Michel Boilard et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter les recommandations du CCU telles que présentées précédemment.

12. DOSSIER CPTAQ : DÉMOLITION ET CONSTRUCTION D'UNE RÉSIDENCE

RÉSOLUTION 2016-10-09

ATTENDU QUE monsieur Alexandre Lessard souhaite démolir la résidence sise au 941, route des Crêtes et en construire une nouvelle au même endroit;

ATTENDU QUE la date de construction apparente de la résidence à démolir est 1977;

ATTENDU QUE ce projet ne contrevient à aucun règlement de la Municipalité;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Marco Julien et résolu à l'unanimité des membres présents que la Municipalité d'Issoudun donne un avis favorable à la CPTAQ dans le dossier 2016-157 pour la démolition de la résidence actuelle sise au 941, route des Crêtes et la construction d'une nouvelle résidence au même endroit.

13. DIVERSES DEMANDES AU MTQ

RÉSOLUTION 2016-10-10

ATTENDU QUE la municipalité souhaite la sécurité de tous ses résidents et usagers occasionnels;

ATTENDU QUE certaines demandes ont déjà été formulées mais seront réitérées dans cette résolution;

ATTENDU QUE pour la sécurité des enfants, la municipalité souhaite installer des pancartes «Attention à nos enfants» à chacune des entrées du village;

ATTENDU QUE des cyclistes empruntent le réseau routier à Issoudun en plus des résidents qui aiment faire du vélo et marcher dans le village, notamment;

ATTENDU QUE les entrées du village sur le rang Bois-Franc en provenance de l'ouest et la route de l'Église sont situées sur des routes de juridiction provinciale;

ATTENDU QUE les panneaux de limite de vitesse sur la route de l'Église à proximité des résidences sont mal placés pour tenir compte du développement résidentiel de ce secteur;

ATTENDU QU'une demande pour le déplacement des panneaux de limite de vitesse a été faite dans une lettre datée du 11 août 2016;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite peindre au sol à l'aide de pochoirs les symboles de piéton et vélo afin d'attirer l'attention des automobilistes à la présence potentielle de cyclistes et de marcheurs;

ATTENDU QUE le secteur de la municipalité situé sur la route 271 est un secteur très urbanisé et où plusieurs jeunes familles ont élu domicile;

ATTENDU QUE la politique familiale adoptée par la municipalité en 2014 suite à des consultations publiques demandait de diminuer la limite de vitesse sur la route 271 à 70km/h entre le rang 5 d'Issoudun et la sortie du boisé en direction de Laurier-Station soit tout de suite après le numéro civique 561;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par madame Monia Thivierge et résolu à l'unanimité des membres présents de demander au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports :

DE permettre à la municipalité d'installer des pancartes « Attention à nos enfants » aux entrées du village ainsi que d'imprimer sur les côtés de la chaussée (à l'extérieur de la ligne blanche) des pochoirs de piétons et de vélos;

DE déplacer vers le sud les limites de 50km/h d'entrée et de sortie du village sur la route de l'Église afin de tenir compte des limites du développement résidentiel actuel;

DE permettre à la municipalité d'installer de temps à autre son panneau afficheur de vitesse à l'entrée du village sur la route de l'Église ainsi que sur le rang Bois-Franc;

DE diminuer la vitesse sur la route 271 entre le rang 5 et le numéro civique 561 à 70km/h;

DE faire parvenir la présente résolution aux représentants régionaux du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des Transports et à monsieur Laurent Lessard, député de Lotbinière-Frontenac, ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des Transports et ministre responsable de la région Centre-du-Québec.

14. DIVERS

14.1 RÉOLUTION CONTRE LE PROJET DE LOI 106 DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

RÉSOLUTION 2016-10-11

ATTENDU QUE le Chapitre IV du projet de loi no 106 édicte la Loi sur les hydrocarbures;

ATTENDU QU'en 2010, la MRC de Lotbinière a fait parvenir un mémoire au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement – Développement durable de l'industrie des gaz de schiste au Québec;

ATTENDU QU'en 2014, la MRC de Lotbinière a fait parvenir un mémoire au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement – Les enjeux liés à l'exploration et l'exploitation du gaz de schiste dans le shale d'Utica des basses-terres du Saint-Laurent;

ATTENDU QU'à ces deux (2) occasions, la MRC de Lotbinière a fait part de ses nombreuses préoccupations et recommandations au gouvernement à l'égard de la filière industrielle des hydrocarbures quant à ses impacts potentiels sur le territoire et ses occupants;

ATTENDU QUE plusieurs questionnements d'ordre environnemental, économique et socio-sanitaire demeurent sans réponses précises;

ATTENDU QUE le projet de loi sur les hydrocarbures garde le monde municipal à l'écart de la planification du développement de cette filière industrielle, notamment par le maintien de l'article 246 de la loi sur l'aménagement et l'urbanisme qui empêche les municipalités de soustraire des territoires à l'exploitation gazière et le renforcement des pouvoirs accordés aux compagnies gazières au niveau du droit d'accès aux propriétés privées;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Marco Julien et résolu à l'unanimité des membres présents, de confirmer que la municipalité d'Issoudun se range derrière la position de la Fédération québécoise des municipalités évoquée dans son mémoire déposé dans le cadre de la Commission parlementaire sur le projet de loi no 106, particulièrement en ce qui concerne la révision du Chapitre IV ainsi que derrière la position de la MRC de Lotbinière.

15. PÉRIODE DE QUESTIONS

Plusieurs citoyens sont venus pour porter à l'attention du conseil que le bruit des motocross dans le parc industriel est intolérable. Toutes les fins de semaine et plusieurs jours par semaine, on entend le bruit des motocross. Selon certains, le niveau de bruit est si élevé qu'ils ne sont pas capables de tenir une conversation à l'extérieur. On mentionne que le bruit se poursuit en semaine jusqu'à 20h-20h30. La fin de semaine dernière, samedi le 1^{er} octobre, il y en aurait eu jusqu'à 18h30. On demande également quelle procédure a été suivie? Où ont été publiés les avis publics, s'il y en a eu?

Madame la mairesse mentionne que les avis publics sont affichés au centre communautaire et au bureau municipal. Elle mentionne également que la municipalité doit avoir un endroit pour tous les usages. Il est donc apparu au conseil municipal que le parc industriel était le bon endroit pour permettre le loisir extérieur de grande envergure et le loisir commercial. Elle en profite pour lire la liste de ce qui entre dans loisir extérieur de grande envergure et loisir commercial. Madame la mairesse assure que tous les citoyens doivent respecter les règlements en vigueur. Le règlement concernant les nuisances (dont le bruit fait partie) ne fait pas exception.

Monsieur Garnier dépose une pétition au conseil municipal.

Un autre citoyen demande si la municipalité a reçu les plans finaux pour les égouts. Madame la mairesse mentionne que ceux-ci ont été reçus le jour même en version électronique seulement.

Un citoyen demande des précisions au sujet des comptes payés du mois.

Une citoyenne demande à quoi servent les bancs sur le terrain au coin de la route de l'Église. Madame la mairesse répond qu'ils sont là pour les gens qui voudraient profiter de l'endroit.

16. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

RÉSOLUTION 2016-10-12

Il est proposé par monsieur Marco Julien et résolu à l'unanimité des membres présents de lever l'assemblée à 21h20.

Je, Annie Thériault, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Je, Lucie Beaudoin, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie qu'il y a une disponibilité dans les fonds généraux de la municipalité.

Annie Thériault, mairesse

Lucie Beaudoin, directrice générale
et secrétaire-trésorière

